

## Procuration (personnes physiques)

### 1 – LE MANDANT SOUSSIGNÉ

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance J \_\_\_\_ M \_\_\_\_ A \_\_\_\_\_

Numéro de compte \_\_\_\_\_ (indiqué en haut à gauche de la facture de carte ou dans l'application Swisscard)

**Cette procuration est uniquement valable pour le compte ci-dessus.**

### 2 – MANDATAIRE

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ Date de naissance J \_\_\_\_ M \_\_\_\_ A \_\_\_\_\_

Domicile \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_ NPA \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

### 3 – CONDITIONS CONCERNANT LA PROCURATION

Le mandant est titulaire d'une carte à débit différé ou d'une carte émise par Swisscard AECS GmbH (ci-après la «carte») et **autorise le mandataire à le représenter à part entière** auprès de Swisscard AECS GmbH ainsi qu'auprès des personnes chargées par cette dernière du traitement des affaires de cartes (ci-après collectivement l'«émettrice»), jusqu'à révocation écrite et **dans le cadre des droits et des obligations qui lui reviennent, conformément aux Conditions générales de l'émettrice applicables au produit de carte concerné** (ci-après les «CG»). Seul le mandant est toutefois habilité à demander le transfert de l'avis de la carte sur d'autres comptes ou à requérir une nouvelle carte (y compris à signer un contrat de crédit à la consommation pour les cartes avec l'option de paiement par acomptes). En cas de suspicion de fraude, l'émettrice doit si nécessaire prendre contact directement avec le mandant afin de vérifier les transactions effectuées par la carte. Le mandant est conscient du fait que, dans le cadre de la présente procuration ou si la loi l'exige (p. ex. pour des raisons liées à la lutte contre le blanchiment d'argent), l'émettrice et le mandataire peuvent ou doivent échanger entre eux certaines informations concernant les relations de carte. **Dans ce cas, le mandant libère réciproquement l'émettrice et le mandataire d'une éventuelle obligation de confidentialité et les autorise à échanger des informations.** Des informations supplémentaires sur le traitement des données figurent dans la **politique de confidentialité** de l'émettrice qui peut être consultée à tout moment sur [www.swisscard.ch/protection-des-donnees](http://www.swisscard.ch/protection-des-donnees) et demandée auprès de l'émettrice. La présente procuration conserve sa validité même en cas de perte de l'exercice des droits civils, de déclaration d'absence ou de décès du mandant. **Le mandant est responsable vis-à-vis de l'émettrice de toutes les actions ou omissions du mandataire. Il reconnaît comme mandataire dûment autorisé toute personne qui s'identifie vis-à-vis de l'émettrice à l'aide du code de sécurité ci-après ou du spécimen de signature («signature du mandataire»).** Le mandataire et le mandant s'occupent et sont responsables de l'utilisation prudente du code de sécurité. Il incombe au mandant de faire valoir toute prétention éventuelle résultant de la présente procuration ou en rapport avec celle-ci directement auprès du mandataire et uniquement auprès de celui-ci. **L'émettrice décline expressément toute responsabilité en la matière.** Il n'existe aucun droit du mandant à la restitution du titre constatant les pouvoirs au sens de l'article 36 du Code suisse des obligations (CO). **Concernant l'élection de droit et le for, ce sont les CG applicables à la relation de carte qui s'appliquent mutatis mutandis.**

### 4 – CODE DE SÉCURITÉ

Afin de garantir l'identification du mandataire lors d'enquêtes téléphoniques et écrites, nous avons besoin d'une combinaison à 6 positions pour le code de sécurité. (Le code de sécurité peut naturellement être modifié à tout moment par le mandant avec un nouveau formulaire de procuration ou par écrit en envoyant une lettre.)

Code de sécurité (combinaison de chiffres et/ou de lettres possible)



### 5 – SIGNATURES

Lieu/date  
X

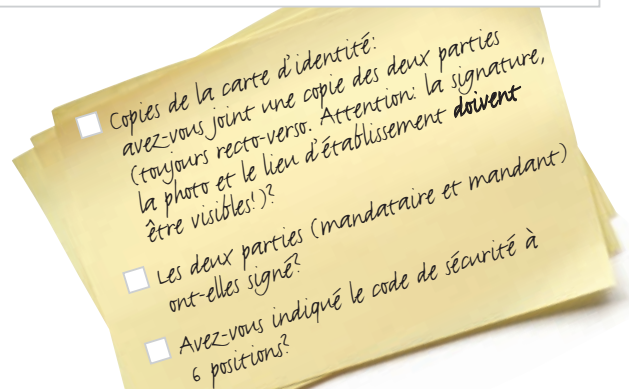
Signature du mandant  
X

Lieu/date  
X

Signature du mandataire (spécimen de signature)  
X

#### N'oubliez pas:

L'original (copies ou fax exclus) de la présente procuration doit impérativement être retourné avec la copie (recto et verso) d'une pièce d'identité officielle **du mandant et du mandataire** à l'adresse suivante:  
**Swisscard AECS GmbH, case postale 227, 8810 Horgen.**



### 6 – CONFIRMATION DE L'ÉMETTRICE – LAISSER EN BLANC

L'émettrice confirme avoir vérifié la signature du mandant à base de la pièce officielle d'identité déposée:

Nom du collaborateur \_\_\_\_\_ Prénom du collaborateur \_\_\_\_\_

W-PID du collaborateur \_\_\_\_\_

Date mise à jour/référence core-system \_\_\_\_\_ Signature du collaborateur \_\_\_\_\_